



Défendre
notre métier
et ceux qui
l'exercent

Faen infos

FAEN infos N° 2 du 24/09/07 au 07/10/07

Éditorial



La Fonction Publique en danger

Le Congrès National de la FAEN de novembre 2006 a rappelé l'attachement de la Fédération à la Fonction Publique et aux services publics.



Non pour préserver de prétendus privilèges, mais parce que **le service public peut seul faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers et privés.**

N'ayant pas à faire de bénéfices, le service public garantit un accès équitable pour tous à l'éducation, à la justice...

Lors de la première réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, le ministre du Budget en charge de la Fonction Publique affirmait "... le gouvernement est attaché au modèle français de Fonction Publique de carrière..."

Le Président de la République, le 19 septembre dernier devant les jeunes fonctionnaires réunis à l'Institut Régional d'Administration de Nantes, déclarait sa volonté de laisser le choix aux nouveaux recrutés entre le statut de fonctionnaire et un statut de droit privé.

Une orientation que la FAEN désapprouverait et combattrait, si elle se confirmait, car elle déboucherait rapidement sur une **privatisation de la Fonction Publique.**

En outre, notre Fédération estime que les déclarations contradictoires auxquelles nous assistons parfois actuellement créent une confusion préjudiciable au bon fonctionnement du service public.

Marc GENIEZ

Budget 2008 de l'Éducation



L'interfédérale de l'Éducation Nationale (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation) élargies aux fédérations d'utilisateurs (FCPE, FIDL, UNEF, UNL) et aux associations pédagogiques (GFEN, ICEM pédagogie Freinet, Cé, CRAP) ou périscolaires (Ligue de l'Enseignement) adresse une " *lettre ouverte*

au Président de la République " aujourd'hui mercredi 26 septem-

bre 2007.

Nos organisations demandent l'annulation des 11200 fermetures de postes programmées dans le projet 2008.

Les syndicats d'enseignants ne demandent pas " toujours plus ". Ils demandent simplement que le gouvernement ne réduise pas les moyens alors que les effectifs progressent à nouveau et que les missions assignées à l'école augmentent.

Le Monde devrait publier le texte de cette lettre dans son édition de jeudi.

Vous trouverez ce texte sur le site Internet de la FAEN – www.faen.org.

C'est un moment important de la campagne d'opinion que nous avons décidé de mener.

Fonctionnaire : garanti d'emploi ?

Parce que la loi de modernisation de la Fonction Publique publiée en février l'a désormais inscrit dans le code du travail, un agent titulaire, fonctionnaire donc, peut devenir... chômeur !

Désormais, l'**ouverture des droits à indemnités** (éventuelles !), dites de "retour à l'emploi", existent pour les fonctionnaires remerciés.



Le ministère de l'Éducation Nationale a d'ailleurs, pour sa part, déjà pu lister (pour commencer...) **les profils concernés**, lesquels seraient potentiellement :

- les personnels licenciés pour **insuffisance professionnelle** et tout collègue **révoqué** ou faisant l'objet d'une **radiation d'office** ;
- ceux n'ayant pas pu réintégrer un poste **après un détachement** ou une situation de **position hors cadre** ;
- **ceux n'ayant pu être ni reclassés, ni réintégrés, ni admis à la retraite** après une disponibilité : ce sont nos collègues qui **du fait d'une dégradation de leur état de santé** en arrivent là et sont particulièrement ciblés ;
- les collègues, qu'une insoluble situation de **séparation géographique de conjoint** par exemple, aura poussés à "démissionner pour un motif qualifié de légitime par la jurisprudence"...

Autant "d'effectifs" supprimés qui permettront un affichage de diminution de contingent de fonctionnaires !



Pour les intéressés... **un grand pas dans la précarité**, une période de perte irréversible de progression de rémunération, de droit à pension et un effectif de chercheurs d'emploi en hausse !

La FAEN continue à dénoncer cette loi de modernisation sclérate.

« **Le SNEP – FAEN partage les constats du HCE** dans son rapport sur "l'École primaire". Ce rapport constitue un signal d'alarme pour le gouvernement qui se doit de mettre rapidement ses enseignants dans des conditions qui permettent de réellement lutter contre l'échec scolaire.

Les enseignants du 1er degré font de nombreux efforts et consacrent beaucoup d'énergie à vouloir faire réussir tous les élèves. Le rapport stipule bien la "conscience professionnelle de son corps enseignant".

Nous nous opposerons à toute tentative de faire culpabiliser les enseignants.

Le rapport vise en fait plus l'Institution, et nous souhaitons mettre en évidence les conditions dans lesquelles les enseignants du 1er degré travaillent :

- les programmes se diversifient de plus en plus, les nouvelles tâches (éducation routière, hygiène, informatique, premiers secours...) sont effectuées au détriment des apprentissages fondamentaux ;
- le RASED n'intervient qu'auprès des élèves des cycles 1 et 2, par manque de moyens, et ne peut même pas prendre en charge les 15% d'élèves qui ont des "difficultés sévères" ; les restrictions budgétaires annoncées accentueront encore le problème ;
- les enseignants participent à de plus en plus de réunions (obligatoires ou non) aussi bien sur le temps scolaire qu'en dehors ;
- le manque cruel de remplaçants oblige les enseignants à accueillir en plus de leurs élèves ceux de leurs collègues absents ;
- la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu scolaire oblige l'enseignant à une prise en charge individualisée sans véritable formation .

L'individualisation à l'école est très difficile à mettre en place :

pour effectuer un travail individualisé, on ne peut pas avoir un groupe classe complet sur toute la semaine. Un travail individualisé ne peut être fait qu'avec des groupes de 10 élèves maximum.

Certes, l'école doit s'adapter, mais l'environnement familial et social doit également être amélioré.

Il faut axer les efforts sur la maternelle : augmenter le temps de parole dans la classe pour acquérir un français oral (vocabulaire, grammaire, syntaxe) qui permette ensuite un apprentissage lecture/écriture.

Par ailleurs, la formation des enseignants est défailante. **Il faut une formation spécifique des enseignants de maternelle et un allongement important de la formation des enseignants consacrée aux apprentissages fondamentaux.** La formation initiale d'un enseignant ne peut se faire sur une seule année ! De plus, l'offre de formation continue a été divisée par deux en moins de cinq ans dans certains départements !

Les derniers budgets décidés par l'État entraînent une hausse des effectifs dans les classes, une baisse de la scolarisation des élèves en maternelle tout en rendant plus difficile la prise en charge des élèves en difficulté.

A la révélation de ces données par le HCE, le SNEP-FAEN demande un geste fort au gouvernement pour aider les enseignants à améliorer la réussite scolaire :

- la création de postes d'enseignants pour permettre des dédoublements dans les classes (donc le travail individualisé), pour assurer tous les remplacements, pour augmenter l'offre de formation continue...
- la création d'un statut de directeur avec une réelle reconnaissance financière et un temps de décharge suffisant ».

Rapport du HCE sur l'école primaire

Le 27 août dernier, le Haut Conseil de l'Éducation remettait au Président de la République son rapport annuel qui cette année avait pour thème : « **L'École primaire** ».

Le SNEP – FAEN (Syndicat National des Écoles Publiques) en a fait une analyse lucide et courageuse que vous trouverez ci-contre résumée dans le communiqué adressé à la presse par le SNEP – FAEN.

Médiation parents-enseignants

Comme le SNCL – FAEN, la Fédération des Autonomes de Solidarité déplore une augmentation de la violence à l'encontre des enseignants. **Dans 43 % des cas, les auteurs de ces violences sont des parents d'élèves.**

Constatant que les "médiateurs de l'Éducation Nationale" arbitrent essentiellement des conflits administratifs, **la FAS souhaite développer un dispositif de médiateurs chargés d'intervenir en cas de conflits (les moins graves) entre professeurs et parents d'élèves.**



La FAS lance son projet à titre expérimental, dès cette année, à Metz, Paris et Rennes.

Supplémentaire ou pas ?

Après l'annonce d'une heure de sport supplémentaire à l'école primaire, le ministre de l'Éducation nationale a précisé "qu'elle sera prise sur la fourchette des 26 heures existantes".

Bref, **une heure supplémentaire qui ne sera pas supplémentaire** et qui sera dispensée au détriment d'autres enseignements.

Probablement **une façon originale de renforcer les apprentissages fondamentaux.**



Études surveillées

S'il est beaucoup trop tôt pour effectuer un bilan sérieux de la mise en place de "l'accompagnement éducatif", constatons que **les enseignants volontaires pour effectuer des heures supplémentaires de 16 à 18 heures ne se bousculent pas dans tous les établissements.**

A telle enseigne qu'après avoir évoqué la possibilité de confier cet "accompagnement éducatif" à **des parents d'élèves**, le Président de la République compte faire appel aux **professeurs retraités.**

Nous proposons un nouveau slogan : **"travailler pendant sa retraite pour gagner plus".**

